

CHARGE-E DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS



480 AGENTS



22 792 HABITANTS

4^e commune de l'agglomération grenobloise, membre de Grenoble-Alpes Métropole

SERVICE

La ville de Fontaine s'étend sur 673 hectares dont environ 15 hectares de surface non bâtie notamment 13 parcs et squares, 31 aires de jeux, 2 cimetières, 18 cours d'écoles, 2 stades sportifs et 60 km de voirie.

MISSIONS

Sous la responsabilité de la Responsable « Proximité espaces publics - coordination Métropole » vous serez amené-e à réaliser les missions suivantes :

- Programmer et estimer des travaux neufs et de gros entretiens des espaces extérieurs et publics
- Établir des programmes de travaux en collaboration avec les différents responsables d'équipes et technicien régie du service ainsi qu'avec les autres services de la collectivité (Education, Sports, Jeunesse/Petite Enfance...)
- Rédiger les pièces techniques et administratives pour la passation de marchés de travaux.
- Rédiger les pièces techniques pour la consultation d'entreprises chargées de travaux d'entretien des espaces publics ne pouvant être réalisés en régie.
- Réaliser des consultations pour passer des contrats de maîtrise d'œuvre, coordinateur SPS et autres intervenants extérieurs nécessaires au bon déroulement des opérations.
- Collaborer avec le service marchés publics et finances.
- Coordonner et piloter les travaux en tant que maître d'œuvre ou conducteur d'opération de travaux de VRD et d'aménagement des espaces publics si maîtrise d'œuvre externe.
- Représenter le maître d'ouvrage sur le chantier et auprès des différents intervenants durant l'opération.
- Assurer le suivi administratif, technique et financier des opérations.
- Réaliser la veille technique et réglementaire.
- Promouvoir la démarche de développement durable dans les réalisations.

En cas d'absence du gestionnaire du domaine public, vous pouvez être amené-e à :

- Instruire les demandes urgente de DT, DICT, DT-DICT conjointe et ATU concernant l'exploitation des réseaux d'éclairage public dans le respect des délais réglementaires (utilisation outil métiers).
- Instruire les demandes urgente d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public, arrêtés de voirie, arrêtés de circulation, permis de stationnement et toutes autres demandes liées au pouvoir de police du Maire.
- Contrôler le respect des arrêtés de circulation et d'occupation temporaire du domaine public et veiller à la continuité des usages dans le respect des règles de sécurité.

- Représenter la collectivité en réunion pour des problématiques en lien avec la gestion du domaine public et la circulation.
- Mettre en ligne des travaux de voirie sur le site internet de la ville via la cartographie UMAP.

PROFIL ET COMPÉTENCES

- Bac + 2 Génie Civil et Infrastructures, VRD ou aménagements paysages/espaces verts ou expérience professionnelle équivalente exigée,
- Connaissances techniques et réglementaires en aménagement voirie et paysagers souhaitées,
- Connaissances des règles de la commande publique souhaitées,
- Connaissance logiciel DAO souhaité,
- Permis B exigé,
- Très bonne qualité rédactionnelle souhaitée,
- Savoir être autonome, rigoureux-se, et organisé-e,
- Savoir rendre compte,
- Capacité à s'adapter à ses interlocuteurs et travailler en équipe.
- Astreintes possible sur volontariat.

CONDITIONS DE RECRUTEMENT

- Poste à temps complet, ouvert aux titulaires (mutation ou détachement) ou aux contractuels.
- Rémunération : traitement indiciaire, régime indemnitaire sur le cadre d'emploi des **Techniciens (B)**,
- Participation mutuelle et/ou prévoyance possible,

CONTACT DRH	DATE LIMITE DE CANDIDATURE	POSTE À POURVOIR LE
Les candidatures avec lettre de motivation et CV à adresser, à Monsieur le Maire, Hôtel de Ville B.P. 147 - 38603 FONTAINE CEDEX ou par mail recrutement@ville-fontaine.fr	07 Octobre 2022	DES QUE POSSIBLE